

Intervention de M. Khamsing Sayakone,  
Président de la section Lao de l'APF  
à la 32<sup>ème</sup> session de l'APF  
(30 juin-3 juillet 2006, Rabat, Maroc)  
(31

## **La promotion de la pluralité linguistique dans l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication**

Monsieur le Président,  
Honorables Parlementaires,  
Mesdames et Messieurs,

Antoine Houdar de la Motte, qui fut élu en 1710 après Pierre Corneille puis son frère Thomas Corneille à l'Académie française, choisit pour sujet de son discours de réception sous la Coupole : *De l'influence des grands écrivains sur la perfection des langues*. C'est à lui que l'on doit notamment la célèbre maxime : « Donnez le même esprit aux hommes, vous ôtez tout de la société. L'ennui naquit un jour de l'uniformité ».

Un siècle plus tôt, des intellectuels s'inquiétaient à juste titre des méthodes de développement de l'imprimerie en Asie du Sud-Est, qui conduisaient à l'abandon des écritures classiques des langues de la région, comme le Tagalog, au profit de l'alphabet latin. Nous voyons donc que le sujet que nous examinons aujourd'hui est à la fois récurrent, sérieux, par certains aspects inquiétant, mais aussi que la réponse apportée aux défis posés peut préserver et développer la diversité linguistique, puisque dans le cas de l'imprimerie cette technologie autrefois nouvelle

a constitué un vecteur considérable de développement et d'épanouissement des langues dans le monde.

Avec le développement de l'Internet, dans ses composantes récentes comme les blogs, et l'exposition des messages courts tels que les SMS, la différence avec le passé est peut-être que la rapidité de leur expansion et de leur évolution doivent nous conduire à réagir plus vite qu'autrefois, pour que ces outils incomparables de communication permettent l'épanouissement des diversités linguistique et culturelle et non leur flétrissement. Car comme dans d'autres circonstances, la défense de la langue a pour vocation l'épanouissement culturel dans sa dimension universelle, et n'est pas seulement une démarche lexicologique et philologique.

Dans cette bataille, en tant que parlementaires francophones, il ne s'agit pas pour nous d'être les défenseurs frileux d'une langue, si mondialement réputée qu'elle soit, arc-boutés sur un vocable et des phonèmes sans contenu. Notre action n'est pas non plus limitée à la seule défense du français dans les technologies de communication. Il s'agit bien en fait d'un combat pour l'importance de la richesse même de la diversité linguistique, d'ailleurs garante du développement des NTIC. Car à quoi servirait-il de disposer d'instruments extraordinaires pour communiquer dans l'instant d'un l'instant d'un bout du monde à l'autre si l'on n'avait plus rien à échanger ?

La diversité culturelle et linguistique, qui entraîne le respect de l'identité culturelle et des traditions, est essentielle au développement d'une société de l'information fondée sur le dialogue entre les cultures et sur la coopération régionale et internationale. Elle est un facteur important du développement durable. La question que nous nous posons souvent aujourd'hui, dans un monde caractérisé par le développement de nouvelles techniques de communication et d'information, et l'accroissement de leur taux de pénétration et d'utilisation dans le monde, est clairement de savoir si ce progrès incontestable va, ou non, conduire nécessairement à une uniformisation des contenus et un resserrement à une langue dominante, l'anglais.

C'est pourquoi, comme l'a rappelé l'UNESCO dans une récente déclaration, nous devons contribuer par notre action à élaborer des politiques qui encouragent le

respect, la préservation, la promotion et le renforcement de la diversité culturelle et linguistique et du patrimoine culturel dans le contexte de la société de l'information, comme l'expriment les documents pertinents adoptés par les Nations Unies, notamment la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Il s'agit, entre autres, d'encourager les gouvernements à concevoir des politiques culturelles favorables à la production de contenus culturels, éducatifs et scientifiques et au développement d'industries culturelles locales adaptées au contexte linguistique et culturel des utilisateurs.

Cela passe par l'élaboration de politiques et des législations nationales permettant aux bibliothèques, archives, musées et autres institutions culturelles de jouer pleinement leur rôle de fournisseurs de contenu dans la société de l'information, et plus particulièrement de donner en permanence accès aux informations archivées. La préservation et la valorisation des savoirs traditionnels ne doivent pas être négligées.

Il faut de même utiliser les technologies de la société de l'information pour la préservation de notre patrimoine naturel et culturel, qu'il faut continuer à rendre accessible en tant qu'élément vivant de la culture actuelle. A ce titre, il convient d'élaborer des systèmes qui permettent de donner en permanence accès aux informations numériques archivées et aux contenus multimédias et de préserver les archives, les collections culturelles et les bibliothèques, mémoires de l'humanité.

Il faut également élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à préserver, affirmer, respecter et promouvoir la diversité de l'expression culturelle et des savoirs et traditions des populations autochtones, par la création de contenus informatifs variés et l'utilisation de différentes méthodes, dont la numérisation du patrimoine éducatif, scientifique.

Pour cela, le français est un atout essentiel dans la préservation et l'épanouissement de la diversité linguistique, et un moyen pour promouvoir le développement des technologies de l'information dans l'ensemble des langues du monde, par l'exemple des succès qu'il peut offrir. Ainsi, il est prouvé que l'accès aux informations en français sur Internet couvre le plus large spectre documentaire, qu'il s'agisse de l'actualité, de la littérature, de l'économie et du droit ou de la

connaissance scientifique. Cependant, les documentations disponibles dans le domaine de la recherche fondamentale et appliquée sont trop largement l'apanage de l'anglais, y compris pour la recherche conduite dans les pays francophones.

Dans le cadre de partenaires public/privé, il faut encourager la création de contenus locaux et nationaux variés, notamment celle de contenus disponibles dans la langue des utilisateurs, et reconnaître et soutenir les activités fondées sur les NTIC dans tous les domaines artistiques. Il faut aussi développer, au niveau local, les capacités de création et de diffusion de logiciels dans les langues locales, et de contenus adaptés aux différentes catégories de population, y compris les groupes défavorisés ou vulnérables, notamment dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition. Réussir la diversité linguistique dans les NTIC passe également par le renforcement des peuples autochtones à élaborer des contenus dans leurs langues.

Il existe actuellement 6000 langues parlées dans le monde. D'après les études faites par des spécialistes en la matière, près de 90% des informations contenues dans Internet sont disponibles dans douze langues. Cela veut dire que la majorité des locuteurs des 6000 langues sont exclus de l'utilisation des TIC dans leur propres langues. Ils sont mis à l'écart des progrès qu'apportent les technologies électroniques, sauf s'ils parlent ou utilisent l'une des 12 langues. Et les langues des pays du Sud sont pratiquement absentes du web.

Le danger est que les langues qui seront de moins en moins utilisées sont condamnés à disparaître. D'abord pour des raisons économique parce qu'elles n'ont plus d'utilité commerciale du fait justement de leur absence du domaine électronique , ensuite du fait de leur existence uniquement dans la forme parlée . Il y en aurait 3000 dans ce cas.

Pourtant, l'existence de ces langues démontre l'extraordinaire diversité linguistique sur notre planète.

Comment préserver cette diversité à l'âge des technologies de l'information et des communications ? l'Unesco a lancé, en 2002 , un projet en ce sens, qui mérite notre attention et notre soutien.

Ce projet, nommé B@bel ([http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL\\_ID=16540&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=16540&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)), utilise justement les technologies de l'information et des communications pour préserver la diversité linguistique et culturelle avec deux objectifs : d'une part, promouvoir le multilinguisme sur la toile afin que tous puissent avoir accès ; d'autre part, défendre la diversité linguistique et culturelle en empêchant la mise de côté des langues minoritaires et les protéger ainsi de la disparition.

Dans le cadre de ce projet, des activités doivent être menées dans plusieurs directions : développement d'outils multilingues en ligne pour promouvoir les langues en ligne ; adaptation des systèmes d'indexation multilingues des sites web, thésaurus, normes, lexiques et outils terminologiques existant à l'Unesco, à l'Onu, et autre part, et dans d'autres langues, y compris les langues locales ; renforcement de l'inter-opérabilité plurilingue, c'est-à-dire l'appui à la mise au point d'outils de traduction automatique et à l'application des travaux des écoles de traduction aux pages web ; développement des outils de recherche pour assurer la coexistence des différentes langues sur Internet ; développement de logiciels de traitement des langues en voie d'extinction ; aide aux bibliothèques, aux archives et aux musées pour la numérisation de leurs collections et leur mise à disposition en libre accès dans plusieurs langues ; élaboration de politiques et de règlements nationaux et internationaux ; promotion de l'emploi de nombreuses langues sur les réseaux d'information, promotion de l'enseignement en ligne des langues étrangères et autres.

Dans le domaine de l'éducation, il faut développer l'usage des différentes langues du monde. Pour cela, il incombe à chaque pays de définir sa propre stratégie d'apprentissage des langues afin de créer des générations de polyglottes qui seront capables d'utiliser les contenus d'Internet dans diverses langues. Il faut encourager la formation à distance et favoriser l'apprentissage des langues en ligne. Il faut encourager et récompenser ceux qui créent des sites web multilingues.

Evidemment, tout cela nécessite une coopération internationale qui implique, à la base, le respect de la pluralité linguistique et culturelle, respect qui doit être réglementé par des outils juridiques élaborés en concertation par tous les pays.

Cette promotion du plurilinguisme sur la toile va exiger des moyens financiers très importants car elle nécessite du matériel informatique onéreux, la création de logiciels de traduction et la formation des utilisateurs.

Ces moyens financiers, selon certains spécialistes, pourraient être fournis par une « caisse de solidarité numérique » à mettre sur pied.

Nous tous, parlementaires, gouvernements, entreprises, ONG et la société civil dans son ensemble, devons soutenir cette initiative de l'Unesco. C'est le seul moyen pour préserver la pluralité linguistique et culturelle en utilisant ces formidables instruments que sont les technologies de l'information et des communications. Donner l'occasion à ceux qui ont été marginalisés de faire entendre leur voix, d'exprimer librement leur langue et leur culture, c'est le seul moyen de sauver les langues minoritaires et les cultures minoritaires de la disparition.

En même temps, préserver la diversité linguistique et culturelle, c'est enrichir le patrimoine.

Je voudrais terminer en exprimant mes remerciements sincères à notre hôte, la section Marocaine de l'APF, et en souhaitant à la 32<sup>ème</sup> Session annuelle de l'APF, un grand succès.

Je vous remercie.